

## TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE 2024 - 2025

### INSCRIPTION/RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS

**DU 12 JUIN AU 15 JUILLET 2024**

**Uniquement sur le site internet : [www.aleop.paysdelaloire.fr](http://www.aleop.paysdelaloire.fr)**

**TARIF : 155 €** par an et par enfant.

Gratuité dès le 3<sup>ème</sup> enfant transporté.



*Majoration de tarif de 30€/enfant appliquée pour les inscriptions hors délai et dont le retard est injustifié.*



Prévoir une **photo** (en format numérique)  
de chaque enfant pour l'inscription et/ou le  
renouvellement.



Lors de **l'inscription sur le site internet Aléop**, il faut sélectionner l'un des arrêts proposés (*seuls ceux desservis par les circuits actuels de l'année 2023/2024 sont disponibles*).



Pour toute demande relative aux points d'arrêt :

Merci d'envoyer **un mail** à la **Communauté de Communes de Nozay** : [qualite.mobilite@cc-nozay.fr](mailto:qualite.mobilite@cc-nozay.fr)

Pour **les demandes de création de point d'arrêt**, seules les demandes adressées avant le **30 juin 2024** seront étudiées par la Communauté de Communes de Nozay, (*en application du règlement régional des transports scolaires*).

Contact : Emilie BRAUD – Service mobilités de la CCN